



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Inspecteurs d'Académie-
Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux**

Secrétariat des IA-IPR
Tél. 03 22 82 39 70
Fax. 03 22 82 37 54
Ce.ipr@ac-amiens.fr

Dossier suivi par

Les IA IPR de Lettres

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil téléphonique :
8h00 à 17h30
du lundi au vendredi

Amiens, le 26 septembre 2018

Mesdames
Florence COGNARD
Florence RANDANNE

Monsieur
Olivier ACHTOUK

Inspecteurs d'Académie –
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Lettres

A

Mesdames et Messieurs
Les Professeurs de Lettres
De collège et lycée

S/C de Mesdames et Messieurs
Les Chefs d'établissement

S/C de Mesdames et Messieurs
Les Directeurs des établissements privés

Objet : lettre de rentrée 2018 – 2019

Mesdames et Messieurs les Professeurs de Lettres,
chères et chers collègues,

A l'orée de cette nouvelle année, nous nous réjouissons de vous retrouver. Nous souhaitons, en particulier, la bienvenue aux professeurs stagiaires et aux enseignants titulaires nouvellement nommés dans notre académie. A toutes et à tous nous adressons nos vœux de succès et de félicité professionnels.

Nous tenons d'abord à saluer votre investissement au quotidien dans l'évolution des pratiques pédagogiques ces dernières années. Nous vous engageons

bien évidemment à poursuivre ce nécessaire travail pour le plus grand bénéfice des élèves qui nous sont confiés. Vos efforts portent leurs fruits comme en témoigne l'évolution positive des résultats académiques aux examens.

Le projet académique 2018-2021, « Donner confiance, force et inspiration », prend effet à cette rentrée scolaire. Il met l'accent sur la nécessaire ambition à insuffler à tous les niveaux en développant trois axes principaux et en s'appuyant sur cinq leviers :

<http://www.ac-amiens.fr/projet-academique.html>

Cette année, par ailleurs, se mettent en place les premières évolutions de la classe de seconde, dans le cadre de la réforme du lycée (tests de positionnement, accompagnement personnalisé). Les inspectrices et inspecteurs vous accompagneront afin d'anticiper la préparation au nouveau baccalauréat général et technologique de 2021.

Nous continuerons donc à vous soutenir dans vos missions d'enseignement et dans la mise en œuvre de projets innovants lors de nos différentes visites en établissements. De même, c'est dans un esprit de confiance mutuelle que nous contribuerons par notre travail à l'épanouissement de chacun et à la réussite de tous les élèves.

I- Le Collège des IA IPR de Lettres : répartition des missions et des dossiers ; communication écrite institutionnelle

Formation initiale

- *Liaison avec l'ESPE* Florence COGNARD, Présidente du COSP

Formation continue

- *Lettres* Olivier ACHTOUK, Florence COGNARD, Florence RANDANNE
- *Langues et cultures de l'Antiquité* Florence COGNARD, Florence RANDANNE
- *Littérature en TL* Olivier ACHTOUK
- *Culture générale et expression* Olivier ACHTOUK

Pilotage des examens et des certifications

- *Diplôme national du Brevet* Olivier ACHTOUK
- *Diplôme d'étude en langue française* Florence COGNARD
- *Epreuves anticipées de Français* Florence COGNARD, Florence RANDANNE
- *Littérature (TL)* Olivier ACHTOUK
- *Langues et cultures de l'Antiquité* Florence COGNARD, Florence RANDANNE
- *CGE – Brevet de Technicien supérieur* Olivier ACHTOUK
- *Théâtre* Florence RANDANNE
- *Histoire des arts* Olivier ACHTOUK
- *Certification FLS* Florence COGNARD
- *Certification HDA* Olivier ACHTOUK
- *Certification LCA* Florence RANDANNE
- *Certification Théâtre* Florence RANDANNE

Mission académique Maîtrise de la langue et service rectoral du CASNAV

- Florence COGNARD

Rappel important :

Vous disposez d'une adresse électronique **académique** ; la communication institutionnelle passe par cette voie. Nous vous prions donc de bien vouloir la mettre en œuvre et la consulter régulièrement.

II- Priorités et actualité de l'enseignement des Lettres et des Langues et Cultures de l'Antiquité

Nous tenons cette année encore à préciser les priorités disciplinaires qui guideront notre travail.

1/ Les Lettres

Orientations et priorités disciplinaires

Parce que notre discipline imbrique des réalités multiples (littérature et langue, écrit et oral, passé et présent), nous attirons votre attention sur quelques incontournables du cours de Lettres :

- Une place centrale est accordée à la littérature. Les élèves confrontés aux textes littéraires de qualité sont placés en situation de développer leur intelligence des textes, mais aussi leur sensibilité et leur capacité à dégager la singularité des œuvres proposées. La lecture, pratiquée très régulièrement et sous de multiples formes (analytique, cursive...), vise à l'autonomie progressive des élèves, capables de proposer et de formuler des hypothèses de lecture et, au collège comme au lycée, de co-construire des problématiques avec les enseignants.
- Cette pratique de la lecture est étroitement liée aux activités d'expression écrite et orale, lesquelles doivent faire l'objet d'un apprentissage régulier, explicite et rigoureux, permettant aux élèves d'identifier avec précision les compétences travaillées.
- L'usage raisonné des outils et des ressources numériques doit être développé, au service de l'apprentissage de la langue française, de la découverte des textes, de l'écriture individuelle ou collaborative, comme de l'ouverture à l'Histoire des arts.
- Dans tous les cas, on s'attachera à proposer des séquences problématisées, qui articulent les différents champs de notre discipline (lecture, écriture, oral, étude de la langue). On insistera sur les repères, chronologiques, génériques,

artistiques, afin que nos élèves prennent conscience de l'héritage culturel et des rapports de filiation qui relient passé et présent des littératures, française, antique, francophone, étrangère, et autres langages artistiques.

Au **collège**, le B.O.E.N n°30 du **26 juillet 2018** insiste sur les points suivants :

- La compréhension, de l'écrit comme de l'oral, est un chantier prioritaire. Il importe de lui consacrer des temps dédiés en proposant aux élèves des situations de travail qui les confrontent à des difficultés de lecture (chaîne des référents, inférences...) et leur permettent de formaliser des stratégies de lecture.
- A côté des écrits de création (amplification, transposition, détournement...), on veillera à systématiser le recours aux écrits de travail. Ecrits d'anticipation, de problématisation, de synthèse ou encore de restitution apprennent aux élèves à ordonner leur pensée et leurs connaissances et renforcent, *ipso facto*, leur maîtrise de la langue.
- L'étude de la langue poursuit un double objectif. Elle construit les compétences langagières de nos classes : elle contribue à mieux lire, mieux écrire, mieux parler et se pratique au fil de l'eau, lors de temps intégrés aux séances de lecture et d'écriture. Elle bâtit également les compétences linguistiques des élèves : des activités de tri et de corpus, lors de séances spécifiques, décrochées et ritualisées, les familiarisent avec les principales opérations de manipulation (déplacement, suppression, transformation, ajout), leur permettant ainsi de se représenter la langue comme système ayant son fonctionnement propre.
- Pour la deuxième année consécutive, des **évaluations en classe de 6^{ème}** doivent permettre de mesurer les acquis des élèves. Programmées entre **le 1^{er} et 19 octobre 2018**, elles sont entièrement numériques et ne nécessitent pas de travail de correction. La restitution des résultats, à la fois individuelle et par groupes de compétences au sein de la classe, fournit une aide précieuse pour hiérarchiser les savoirs et les savoir-faire à consolider en priorité et déterminer les actions de remédiation à engager.

Au lycée, dans le cadre de la réforme du baccalauréat et des premières évolutions de la classe de Seconde, des **tests de positionnement** sont programmés à partir de la deuxième quinzaine de septembre. Ils ont vocation à évaluer les compétences de nos élèves en production (expression, orthographe, syntaxe) et en réception (lecture et compréhension). Le format de passation et de correction, numérique, doit permettre de dresser un état des lieux des forces et faiblesses de chacun et de consacrer une part réelle du cours de Lettres à l'amélioration des compétences langagières de nos lycéens, compétences qui jouent un rôle de premier plan dans la poursuite et la réussite de leurs études supérieures.

Enfin, **au collège comme au lycée**, l'objet de notre discipline, la littérature, est par essence ouvert : le cours de Lettres prend donc pleinement sa place au sein des différents **parcours éducatifs** : culturel et artistique, citoyen, avenir, de santé... Il ne s'agit pas de cases à remplir mais de liens, d'échos, d'associations à tisser entre le quotidien du cours et des temps scolaires ou extra-scolaires, de découvertes et de rencontres. Ces moments contribuent à affermir les apprentissages et, en jalonnant la scolarité de l'élève, ils lui permettent de mûrir, d'affirmer ses goûts, de prendre conscience des écarts et des ponts entre passé et présent, entre notre monde et celui d'autrui. A travers la multiplicité des parcours, il s'agit donc pour notre matière d'aider chaque élève à construire son parcours, unique et singulier, aide à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel.

Les Examens : bilans de la session 2018 et programmes limitatifs pour la session 2019

Le bilan des examens (session 2018) vous sera adressé prochainement.

1. Le diplôme national du brevet

La préparation des élèves doit tenir compte des évolutions de l'épreuve du DNB. Les questions ouvertes de compréhension et d'interprétation encouragent l'autonomie d'appréciation et de construction du jugement des candidats. On les engage à s'appuyer sur une analyse précise du texte qui les amène à construire sens et interprétation. Dans tous les cas, on exercera la capacité des élèves à établir des liens : liens entre le texte et l'image proposée, au sein du texte entre différents aspects ou facettes d'une situation ou d'un personnage que l'élève doit repérer et rassembler dans une réponse construite. Les questions de grammaire, d'orthographe et de vocabulaire, explicitement regroupées, impliquent un travail spécifique qui nécessite d'entraîner les classes à articuler savoirs linguistiques et compétences langagières et cognitives (formuler des hypothèses, justifier sa réponse, ordonner ses connaissances). Des préconisations précises figurent dans le bilan. Nous vous engageons à vous y reporter.

2. Les épreuves anticipées de Français

Nous vous renvoyons aux préconisations pédagogiques qui figureront dans le bilan de la session 2018.

3. L'épreuve de Littérature en terminale littéraire

Concernant la session 2018, un bilan et des préconisations vous parviendront en même temps que le courrier consacré aux épreuves anticipées de Français.

Pour l'année scolaire 2018 -2019 (B. O. E. N. n°16 du 19 avril 2018), la liste des œuvres inscrites au programme limitatif de Littérature de la classe terminale de la série littéraire est la suivante :

Domaine d'étude « Littérature et langages de l'image » : *La Princesse de Montpensier* de Madame de La Fayette et son adaptation cinématographique par Bertrand Tavernier.

Domaine d'étude « Lire – écrire – publier » : *Hernani*, Victor Hugo.

Une journée de formation est prévue le **15 novembre 2018** : Madame Florence NAUGRETTE, Professeur des Universités à Paris Sorbonne, et Monsieur Olivier DECROIX, professeur de Lettres en classe de Lettres Supérieures A/L au lycée Henri IV, proposeront deux communications qui croiseront leur(s) lecture(s) d'*Hernani* à l'aune du domaine d'étude auquel cette œuvre est associée. La lecture du numéro de septembre de la *NRP*, qui consacre un dossier à l'étude de la pièce, est vivement recommandée.

4. L'épreuve de Culture générale et expression en STS

Concernant l'épreuve de la session 2018, un bilan vous a été adressé le 12 juin 2018 : il souligne que les performances des étudiants sont plus faibles en écriture personnelle qu'en synthèse. Il rappelle la nécessité de soumettre les classes à des épreuves blanches régulières et de poursuivre la réflexion engagée quant à la prise en charge de l'hétérogénéité des publics de première et seconde années.

Deux thèmes figurent au programme de **l'année scolaire 2018 -2019** pour les étudiants en seconde année de STS :

- **Thème n° 1** – Corps naturels, corps artificiels
- **Thème n° 2** – Seul avec tous.

Les problématiques et les indications bibliographiques sont définies dans la note de service parue au B.O.E.N. n°10 du 8 mars 2018.

Une journée de formation est prévue le **jeudi 22 novembre 2018** : le matin, plusieurs conférences problématiseront et illustreront le nouveau thème au programme. L'après-midi déclinera différents ateliers animés par des formatrices expérimentées, qui permettront de partager stratégies didactiques et pédagogiques : seront abordés la gestion de l'hétérogénéité en première année, le travail de la synthèse, l'écriture personnelle.

Nous vous rappelons que les journées de formation TL et CGE s'adressent à un public désigné. La convocation vaut ordre de mission.

Textes de référence :

- Socle commun de compétences, de connaissances et de culture : B.O.E.N. n°17 du 23 avril 2015

7/10

- Programmes de Français au collège : B.O.E.N. n°30 du 26 juillet 2018
- Les circulaires (lecture/langue) - B.O.E.N. spécial n°3 du 26 avril 2018
- Programme de Français en seconde et première : B.O.E.N. spécial n°9 du 30 septembre 2010
- Définition des épreuves anticipées de Français : B.O.E.N. spécial n°7 du 6 octobre 2011
- Programme de terminale L : B.O.E.N. n°8 du 13 octobre 2011
- Définition de l'épreuve de littérature en TL : B.O.E.N. n° 31 du 29 août 2013
- Programme des œuvres de Littérature en TL pour la session 2018 B.O.E.N. n°16 du 19 avril 2018
- Programme de STS et définition de l'épreuve de culture générale et expression : B.O.E.N n°47 du 21 décembre 2007
- Programme des thèmes en STS pour la session 2018 : B.O.E.N. n°10 du 8 mars 2018
- Programme des thèmes de TPE en vigueur pour l'année scolaire 2018 - 2019 : B.O.E.N. n°27 du 24 août 2017.

Ressources à consulter :

- Une liste de « Lectures pour les collégiens » est proposée à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid105688/selection-2017-litterature-pour-les-collegiens.html>
un tri par genres et par niveaux de classe peut y être opéré.
- Une nouvelle sélection de lectures au collège (rentrée 2016) est présentée : <http://eduscol.education.fr/cid105688/selection-2016.html>
- Une liste de « Documentaires pour les collégiens » est également disponible à l'adresse <http://eduscol.education.fr/cid83186/liste-documentaires-pour-les-collegiens.html>
- Les sujets zéro de la seconde épreuve écrite du nouveau diplôme national du brevet, épreuve de français, histoire et géographie, enseignement moral et civique, sont en ligne à l'adresse suivante :
- https://cache.media.eduscol.education.fr/file/DNB/81/0/DNB_2017_Sujet_zero_Lettres_HGEMC_563810.pdf

8/10

- Des ressources pour l'enseignement des Lettres et pour les classes de première et de seconde :

<http://eduscol.education.fr/cid59383/ressources-pour-la-classe-de-premiere.html>

<http://eduscol.education.fr/cid59382/ressources-pour-la-classe-de-seconde.html>

- Site académique : <http://Lettres.ac-amiens.fr>

2/ Les langues et cultures de l'Antiquité

Les programmes des *langues et cultures de l'Antiquité* pour le collège font écho aux programmes de lycée. Ces programmes s'inscrivent dans un dialogue authentique avec le Français et entretiennent des rapports étroits avec les autres disciplines ; le Latin et le Grec jouent aussi un rôle essentiel dans l'acquisition des compétences du socle commun.

Nous insistons sur le fait que ces options s'adressent à tous les élèves de collège; elles contribuent pleinement à l'acquisition de la langue française et à la constitution d'une culture humaniste.

Deux œuvres sont inscrites au programme pour les **sessions 2018 et 2019** du baccalauréat :

- **Latin : Pétrone, *Le festin chez Trimalchion (Satiricon, XXVII-LXXVIII)***
- **Grec : Ménandre, *Dyscolos*.**

Nous vous renvoyons aux préconisations pédagogiques qui figureront dans le bilan de la session 2018.

Le dossier académique ***Langues et Cultures de l'Antiquité*** est piloté conjointement par Mesdames Florence COGNARD et Florence RANDANNE. Vous pouvez leur communiquer toute question ou toute production relevant de ce champ disciplinaire.

Textes de référence :

- Programmes du collège : programme d'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité, B.O.E.N n°11 du 11 mars 2016
- Une circulaire rappelle l'importance des langues et cultures de l'Antiquité **en collège et en lycée** et en précise les conditions d'enseignement.

Mise en œuvre de l'enseignement facultatif de langues et cultures de l'Antiquité ; B.O.E.N. n° 4 du 25 janvier 2018

- **Certification complémentaire** / création dans le secteur disciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité : B.O.E.N. n° 12 du 22 mars 2018

- Rapport de Pascal CHARVET et de David BAUDOUIN

Les Humanités au cœur de l'école,

Rapport sur la revalorisation des LCA, MEN, janvier 2018

- Programmes du lycée : B.O.E.N n°32 du 13 septembre 2007 modifiés par l'arrêté paru au B.O.E.N n°15 du 11 avril 2013

- Définition des épreuves de langues et cultures de l'Antiquité : B.O.E.N. n°15 du 9 avril 2009

- Programme des œuvres inscrites au programme du baccalauréat : B.O.E.N n°23 du 29 juin 2017

Ressources à consulter :

Nous vous recommandons de fréquenter les sites nationaux et académiques ; ils offrent de très nombreuses ressources pour la mise en œuvre de ces enseignements qui contribuent à la formation humaniste des collégiens et des lycéens. Nous vous invitons à consulter sur le site **eduscol** les ressources qui accompagnent les nouveaux programmes de langues et cultures de l'Antiquité :

<http://eduscol.education.fr/cid101488/langues-cultures-antiquite-enseignement-complement.html>

III- Evaluation des professeurs

Entré en vigueur l'année passée, le PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération) adosse l'évaluation des enseignants à des rendez-vous de carrière (6ème, 8ème, 9ème échelons) qui permettent de faire le point sur les pratiques, de délibérer sur les orientations à venir et de se projeter dans un possible développement professionnel. Ainsi le rapport d'inspection disparaît au profit d'une grille et d'un commentaire succinct. Prévenus en amont, les professeurs sont invités à préparer ces rendez-vous en rassemblant et en soumettant à l'inspecteur les pièces suivantes : **une version papier du cahier de textes, le projet pédagogique annuel pour la classe concernée, le descriptif de la séquence, le ou les supports mobilisés**



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE

10/10

lors de la séance, deux ou trois cahiers ou classeurs d'élèves incluant les évaluations et tout autre document jugé pertinent.

L'année scolaire 2018 – 2019, à plus d'un titre, s'annonce riche de défis en tous genres. Nous serons à vos côtés pour les relever et travailler, de concert, à la réussite de nos élèves et de notre Ecole.

Les IA IPR de Lettres